



Assemblée générale

Distr.: Limitée
31 mars 2003

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-deuxième session

Vienne, 24 mars-4 avril 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique

Nouveau point relatif à la réglementation de la télédétection par satellite

Document de travail présenté par l'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique

1. À la quarante et unième session du Sous-Comité juridique, en 2002, le Brésil et la Grèce ont présenté une proposition en vue de l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité intitulé "Examen de l'élaboration d'une convention internationale fondée sur les Principes sur la télédétection" (voir A/AC.105/787, par. 141).
2. Bien que plusieurs délégations aient souscrit à cette proposition, le Sous-Comité n'est pas parvenu, à ladite session, à s'accorder sur son inscription à l'ordre du jour.
3. L'élaboration d'une convention internationale sur la télédétection est vraiment indispensable pour mettre à jour les Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée générale, annexe) ainsi que pour le développement de règles régissant les situations nouvelles issues de l'innovation technologique et des applications commerciales des activités de télédétection.
4. Il est largement accepté que plusieurs des principes sur la télédétection sont devenus obsolètes en raison de l'innovation technologique, de nouvelles applications commerciales, de la participation d'entreprises privées aux activités spatiales et de l'évolution de la situation sur les plans économique et politique.



5. L'une des nouveautés notables qu'il faut prendre en compte est l'exploitation d'images à haute résolution (1 mètre, voire moins), qui étaient, jusqu'à il y a peu exclusivement réservées aux forces armées et qui sont désormais vendues dans le monde entier.
6. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a, à sa trente-neuvième session, en 2002, insisté sur l'importance d'un accès non discriminatoire, à un coût et dans des délais raisonnables, aux données de télédétection les plus récentes et aux informations qui en découlent, ainsi que sur la nécessité de renforcer les capacités d'adoption et d'utilisation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement (A/AC.105/786, par. 59).
7. Les coauteurs du présent document de travail sont convaincus qu'il existe de puissantes raisons d'inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité un nouveau point intitulé "Examen de l'élaboration d'une convention internationale fondée sur les Principes sur la télédétection".